

**COMPTE RENDU
de la SÉANCE du
Mardi 3 Mars 1998**

La séance est ouverte à 16 h 30 en présence de tous les conseillers.

Monsieur le Président :

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Madame Veil, Monsieur Mazeaud et Monsieur Colliard siègent aujourd'hui pour la première fois parmi nous.

Je n'ai nullement l'intention de retracer les carrières qui ont été les vôtres : nous les avons tous à l'esprit.

Je tiens en revanche à vous dire à tous trois combien votre nomination au Conseil constitutionnel nous a satisfaits.

A un moment où le Conseil fait l'objet d'insinuations désobligeantes quant à sa manière de traiter les réclamations nées des élections législatives de 1997, où moi-même, son président, suis mis en cause de façon injuste et intempestive par certains organes de presse, disons le franchement : il ne nous est pas indifférent de voir siéger parmi nous des personnalités de premier plan que leurs compétences, leurs connaissances, leur indépendance de l'esprit, leur pratique de la chose publique prédisposent si bien à de telles fonctions.

C'est dire que vous êtes, ô combien, bienvenus.

Je vous dois un bref résumé, en quelque sorte, des « épisodes précédents ».

Nous n'avons pas ménagé notre peine au cours des mois écoulés : les 172 protestations électorales dont nous avons été saisis au mois de juin 1997 ont été complètement examinées en moins de neuf mois, ce qui -contrairement à ce qui a été dit ici et là- ne fait apparaître aucun retard par rapport aux élections législatives de 1993.

Les solutions que le Conseil a apportées à ces requêtes peuvent, dans certains cas délicats, donner matière à discussion juridique : elles n'ont jamais été inspirées par un esprit partisan.

Dans le cadre du contrôle de constitutionnalité, le Conseil a statué sur sept textes, presque tous difficiles et certains de première importance, comme la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998, la loi de finances pour 1998 et le traité d'Amsterdam. Toutes ces décisions ont été empreintes de la plus grande rigueur juridique et parfaitement acceptées...

Au cours du mois de mars, il nous reste à statuer sur 142 saisines de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques : la très grande majorité de ces affaires est justiciable de « décisions type » (non dépôt du compte de campagne, absence de pièces justificatives, non présentation par un expert comptable etc.) et l'achèvement de ce contentieux devrait seulement occuper deux séances plénières.

Il nous reste également à examiner, dans le cadre du contentieux né des élections législatives de 1997, deux recours en rectification d'erreur matérielle.

Une saisine sénatoriale nous a été annoncée à l'encontre de la loi relative au fonctionnement des conseils régionaux, dont l'adoption définitive est intervenue mercredi 25 février. Je regrette d'autant plus le retard inhabituel des saisissants qu'il pourrait avoir pour effet -s'il n'a pas pour objet- de faire obstacle à l'application de cette loi à l'élection des présidents des conseils régionaux, laquelle doit avoir lieu le vendredi 20 mars.

Aussi vous proposerai-je, en vous demandant de bien vouloir comprendre la nécessité de cette célérité et d'en accepter les conséquences, de prendre cette affaire le plus tôt possible. Plus précisément, nous pourrions en débattre vendredi prochain à 14 heures, sauf, bien évidemment, si la saisine ne venait pas ou n'était toujours pas enregistrée demain à midi.

Si la saisine intervenait tardivement, nous ne pourrions que déplorer une « instrumentalisation » du Conseil constitutionnel par les requérants. Monsieur Ameller, qui est le rapporteur de ce texte, partage -je crois- ce sentiment.

J'indique au surplus que, pour des raisons de santé, je ne pourrai présider vos séances au cours des deuxième et troisième semaines de mars.

Enfin, nous sommes saisis d'une demande de déclassement de la dénomination de la « commission de la privatisation ». Monsieur Ameller, également rapporteur de cette affaire, vous l'exposera vendredi prochain :

- soit en début de séance, à 14 heures, si nous pouvons prendre le texte sur le fonctionnement des conseils régionaux ;

- soit vendredi matin, si la saisine sur les conseils régionaux ne nous est toujours pas parvenue demain à midi.

A plus long terme -mais notre « long terme » c'est l'été- nous avons toutes chances d'être saisis de plusieurs textes importants, à commencer par ceux relatifs à la nationalité, au séjour des étrangers et au partage du temps de travail. Le secrétaire général a diffusé à ce sujet la liste des textes qui devraient être définitivement adoptés dans les prochains mois par le Parlement.

*
* * *

Dans l'immédiat, je vous propose de débattre brièvement du calendrier de cette semaine et des deux prochaines semaines.

Nous procéderons ensuite, en application de l'article 36 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 sur le Conseil constitutionnel (dont vous avez la rédaction sous les yeux), au tirage au sort des sections d'instruction.

Comme vous le savez, celles-ci auront à établir, avant la séance plénière, les projets de décisions restant en souffrance en matière électorale.

Je précise que, compte tenu de l'état d'exécution du « plan de charges » de nos rapporteurs adjoints, l'une des trois sections n'aura normalement pas à se réunir.

En outre, l'ordre de passage des deux autres sections ne sera pas arrêté dès aujourd'hui. Il dépend en effet des empêchements de chacun et de la mémoire du contentieux électoral dont disposera chaque section eu égard à sa nouvelle composition.

Selon la tradition, le tirage au sort sera réalisé par le benjamin du Conseil, qui est aussi notre benjamine, c'est-à-dire Noëlle Lenoir.

Nous pouvons maintenant débattre du calendrier des jours à venir. Les propositions que j'ai faites, s'agissant du texte sur le fonctionnement des

conseils régionaux et sur la demande de déclassement, recueillent-elles votre agrément ?

Monsieur AMELLER : Dans l'hypothèse où des moyens sérieux seraient avancés, il faudrait peut-être retarder notre réunion.

Monsieur le Président : Bon, attendons la saisine.

Monsieur MAZEAUD : J'ai été l'auteur de la proposition de loi mais n'étant pas intervenu dans le débat, je ne crois pas indispensable de me déporter.

Les membres du Conseil acquiescent.

Monsieur GUÉNA : J'avais moi-même voté la loi sur les personnes âgées dépendantes avant mon arrivée au Conseil et je n'ai pas cru bon de me déporter.

Monsieur ABADIE : Peut-être pourrions-nous également examiner la demande de rectification d'erreur matérielle concernant la 1^{ère} circonscription de Paris.

Monsieur le Président : Il faudrait préalablement réunir une section et notre calendrier est en tout état de cause assez chargé pour vendredi prochain.

Madame LENOIR est ensuite appelée à tirer au sort la composition des trois sections.

Les trois sections sont ainsi constituées :

1^{ère} section : M. le Président
M. Yves GUÉNA
M. Jean-Claude COLLIARD

2^{ème} section : M. Georges ABADIE
M. Alain LANCELOT
M. Michel AMELLER

3^{ème} section : M. Pierre MAZEAUD
Mme Simone VEIL
Mme Noëlle LENOIR

Monsieur le Secrétaire général : Deux séances plénières auront lieu la deuxième et troisième semaines de mars et deux sections seulement auront besoin de se réunir pour préparer les travaux. Ainsi, la 2^{ème} section pourrait se réunir la deuxième semaine et la 3^{ème} au cours de la troisième semaine de mars.

La séance est levée à 17 heures.